

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Jeudi 18 octobre 2018

Après avoir vérifié le quorum, le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Etablissement à 18h10. Il remercie les membres de leur présence et félicite les membres élus pour leur engagement au service des collèges qu'ils représentent.

Mme Serra est désignée secrétaire de séance. Mme Charbonnel est désignée secrétaire adjoint de séance.

Le Proviseur présente ensuite l'ordre du jour en expliquant qu'à la demande de l'Agence le point 10 concernant le tableau des emplois est reporté à un prochain Conseil d'Etablissement qui se réunira entre le 17 et le 30 novembre. Il propose de remplacer ce point par une délibération du Conseil d'Etablissement concernant l'organisation du temps scolaire le vendredi 21 décembre, veille des vacances de Noël, à savoir une fin des cours anticipée à 12h00.

L'ordre du jour modifié est adopté.

Annexe 1

Ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Etablissement,
- 2. Installation du Conseil d'Etablissement et des autres instances et commissions,
- 3. Règlement intérieur du Conseil d'établissement,
- 4. Information sur la rentrée 2018 : effectifs, personnels, offre pédagogique, programme de l'éducation à l'orientation,
- 5. Bilan du conseil d'école,
- 6. Bilan du Conseil de la Vie Lycéenne et Collégienne (CVLC)
- 7. Projets de sorties scolaires avec nuitées en 2018-2019,
- 8. Délégation de signature
- 9. Affaires financières:
 - 9.1 Budget 2018 rectificatif
 - 9.2 Revalorisation salariale annuelle des Personnels de Droit Local au 01 janvier 2019
 - 9.3 Budget 2019
 - 9.4 Caisse de solidarité: modalités de fonctionnement
 - 9.5 Contrats et conventions
- 10. Organisation du temps scolaire le 21 décembre 2018
- 11. Point d'étape sur l'immobilier,
- 12. Questions diverses

1/ Adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Etablissement :

Le Proviseur demande s'il y a des commentaires particuliers concernant le procès-verbal du 28 juin 2018. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des présents

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 09-2018

2. Installation du Conseil d'Etablissement et des autres instances et commissions,

Le Proviseur explique que la vie démocratique du lycée exige que de nombreuses instances soient installées dès le 1^{er} Conseil d'Etablissement conformément à la circulaire AEFE n° 1548 du 20 juillet 2017.

Il cite les différentes instances mises en place au Lycée Français de Moscou (LFM) et remercie les différents acteurs autour de la table pour le travail accompli et pour la désignation des membres de tous ces conseils, comités et commissions.

Les documents ayant été distribués aux membres du CE, un temps de vérification est accordé à chaque collège.

Il appartient au conseil d'établissement d'installer chacune des instances suivantes :

Conseil d'école

Conseil pédagogique ;

Commission sociale (Caisse de solidarité)

Conseil du 2nd degré;

Commission Hygiène et Sécurité;

Conseil de discipline Collège ;

Conseil de discipline Lycée;

Conseil des délégués pour la vie lycéenne et collégienne ;

Commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels ;

Commission de dialogue social;

Commission restauration;

Commission éducative :

Cellule de formation continue ;

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le Proviseur indique la décision d'installation du Conseil Ecole/Collège.

Monsieur Sébastien Jean, Représentant des personnels enseignants, précise qu'en raison de la transmission tardive de la demande, les collègues n'ont pas pu se positionner. Le proviseur précise le Conseil Ecole/Collège n'est pas obligatoirement installé au Conseil d'Etablissement. Il ne voit donc pas d'inconvénient à ce que les noms proposés soient modifiés ultérieurement.

Les listes des membres de ces commissions seront jointes en annexe (2 à 15) au procès-verbal de cette séance du conseil d'établissement.

La composition de ces différentes instances fait l'objet d'un vote unanime du Conseil.

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 10-2018 Annexes: 3-16

3. Règlement intérieur du Conseil d'établissement

Le Proviseur présente le projet de règlement intérieur du Conseil d'Etablissement. Il précise qu'il s'agit, d'une part, de reprendre les termes de la règlementation et, d'autre part, de décrire le fonctionnement interne du Conseil. Il s'arrête sur la durée d'une séance qui ne peut excéder 2 heures et 30 minutes, sur l'obligation de discrétion qui est faite aux membres du Conseil, sur les modalités de vote et sur les questions diverses. A ce dernier titre, il rappelle qu'elles doivent rester en nombre contenu et entrer dans le champ d'attribution du Conseil d'Etablissement.

Le règlement intérieur du CE est adopté à l'unanimité.

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 11-2018 Annexe: 17

4. Information sur la rentrée 2018

Le proviseur adjoint et le directeur des classes primaires présentent les informations sur la rentrée 2018.

a. Effectifs,

Présentation de l'effectif global de l'établissement en prenant appui sur les chiffres de l'enquête de rentrée de l'AEFE de 2018, en les comparant à ceux de la même enquête en 2017, ce qui permet une comparaison « date à date ». On observe une baisse de 11 élèves (1265 en 2017 et 1254 en 2018). Cette baisse impacte uniquement le second degré avec – 21 élèves alors que le premier degré augmente avec + 10 élèves. Le E/D moyen du primaire est de 25,35 et

celui du secondaire est de 23,65. On constate également la confirmation d'une tendance commencée il y a 3 années avec la baisse progressive de la proportion de Français. Encore à 60% à la rentrée 2015, elle est aujourd'hui de 51,3% et était de 54,5% en 2017. Cela corrobore exactement les chiffres du consulat qui ont constaté une baisse de 10% du nombre de Français à Moscou entre 2015 et 2018. Si la proportion des étrangers tiers reste globalement stable dans ses grandes lignes, la part des Russes augmente et confirme que le lycée et le système éducatif français restent attractifs.

Au premier degré, on note une augmentation des effectifs de 10 élèves par rapport à la rentrée 2017.

LFM	Français		Nationaux		Etrangers tiers		TOTAL NIVEAU	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total Maternelle	104	85	74	88	27	33	205	206
	50,5%	41,25 %	36%	42,75 %	13,5%	16%		
Total Elémentaire	280	271	144	159	71	74	495	504
	56,5%	53,75 %	29%	31,55 %	14,5%	14,7%		
Total Collège-Lycée	306	287	155	171	104	86	565	544
	54%	52,75 %	27,5%	31,45 %	18,5%	15,8%		
Total	690	643	373	418	202	193	1265	1254
	54,5%	51,3%	29,5%	33,3%	16%	15,4%		

b. Personnels,

Tous les postes d'enseignants étaient pourvus à la rentrée. Une chargée de communication, un agent d'accueil et 2 professeurs à mi-temps de FLSco au premier degré ont finalisé le recrutement mi-septembre. Ce fut donc une rentrée positive.

On rappelle la situation de l'emploi dans l'établissement : à ce jour, pour accueillir 1254 élèves, assurer le fonctionnement pédagogique et général de ses 3 sites de scolarisation, le lycée Alexandre Dumas compte 5 postes d'expatriés, 40 postes de résidents (dont 19 postes dans le 1^{er} degré) et 116 recrutés locaux.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, demande si le poste d'enseignant du 1^{er} degré qui n'a pas été pourvu a été gelé. Le Proviseur et le Proviseur Adjoint répondent, qu'à l'heure actuelle, il est uniquement gelé.

c. Offre pédagogique,

Cette année encore la structure pédagogique du second degré a évolué par rapport à l'année antérieure pour l'adapter aux effectifs et aux effets de seuil : une classe de 6^{ème} et une classe de 4^{ème} ont été fermées alors qu'une classe de 3^{ème} a été ouverte. La classe de terminale L est devenue totalement autonome et la classe de première littéraire a été rendue indépendante pour aller encore plus loin dans la valorisation de cette filière.

Pour le niveau primaire, avec des effectifs très légèrement à la hausse, la structure a été maintenue.

L'offre pédagogique s'est également adaptée pour permettre une plus grande individualisation des parcours : la spécialité sciences sociales et politiques a été réouverte en TES et la spécialité SVT en terminale S. Le dispositif particulier pour les lêre L avec introduction d'une heure de philosophie par exemple est maintenu et renforcé comme dit précédemment par l'individualisation de terminale L. Il s'agit toujours de répondre au mieux aux besoins et à la diversité des élèves en adaptant la structure, l'offre et nos capacités financières et humaines à y répondre.

La classe de seconde a fait l'objet des ajustements prévus par la réforme du bac 2021 et donc du lycée avant une restructuration plus profonde à la rentrée 2019.

La structure de l'école primaire est stabilisée sur deux sites depuis la rentrée 2015, scolarisant chacun les élèves de la PS au CM2.

La moyenne générale est de 25,3 élèves par classe (25 en 2017; 26,7 en 2016).

Tous les dispositifs ont été maintenus pour accompagner les élèves dans leur scolarité :

• Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS;

- Intervention de 7h hebdomadaire dans chaque classe de maternelle dès la Petite Section d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2.
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,
- L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) du CP au CM2,
- La poursuite du dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile.

L'enseignement est assuré par 18 enseignants titulaires de l'Education Nationale, dont 1 titulaire non-résident, ainsi que 11 enseignants en recrutement local, dont 2 mi-temps, 11 enseignants de langue et 2 de FLSco.

Un support de poste de professeur des écoles résident a été gelé à la rentrée suite au désistement du collègue recruté sur ce support, le poste a été pourvu en contrat local.

A la rentrée, six nouveaux enseignants ont été accueillis en primaire dont deux sur les postes à mi-temps de FLSco.

d. Programme de l'information à l'orientation

Le proviseur adjoint présente le programme de l'éducation à l'orientation en précisant bien que celui-ci n'est pas exhaustif puisque des interventions auront probablement lieu sans qu'on les connaisse aujourd'hui.

- * Vendredi 28 septembre : Visite du salon des études internationales à l'Hôtel Marriott-Grand pour les secondes
- * Mercredi 17 octobre : Mme Lucik, responsable des relations internationales de l'école Polytechnique, est venue pour présenter le programme Bachelor.
- * Samedi 24 novembre matin se tiendra le traditionnel forum des métiers organisé par l'APENG. Les élèves pourront s'informer, sur inscription préalable, auprès de professionnels et d'étudiants. Le proviseur adjoint remercie Madame Leprince Mouchet pour cette organisation.
- * 10 au 14 décembre : Mission de M. Pelletier (Psy EN Strasbourg) au lycée qui rencontrera les familles.
- * Janvier : M. Guillaume Vincenot (Responsable des laboratoires de sciences des classes préparatoires et des relations internationales au lycée Lakanal de Sceaux) viendra pour donner une conférence sur les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles et avoir des entretiens individuels avec des élèves et des familles.
- * Mi-juin après les épreuves du DNB: les élèves de 3ème seront en séquence d'observation en entreprises. Cette semaine se veut être un moment fort pour la découverte des métiers et fonctionnement du monde de l'entreprise.

Outre ces dates ponctuelles, les professeurs principaux de 3^{ème} et de 2^{nde} seront très actifs pour informer et présenter le futur lycée aux élèves. Des documents d'informations ont été projetés ou le seront très bientôt. Les familles seront associées dès que nous aurons tous les éléments nécessaires.

Les professeurs principaux de terminale sont également en première ligne pour le post bac et Parcoursup.

Parcoursup et Affelnet feront l'objet d'information et de réunions spécifiques pour les parents en janvier (Parcoursup) et mai (Affelnet)

Le proviseur adjoint conclut ce point en soulignant le travail remarquable de M. Olivier pour l'orientation et l'animation de ce programme.

Mr Koriche, Attaché de coopération éducative, prend la parole et précise que les agents de Campus France se mettent à la disposition du lycée. Madame Leprince Mouchet précise que ces personnes après avoir été contactées n'étaient pas disponibles. Monsieur Koriche va se rapprocher de Campus France. Monsieur Barthélémy, Représentant des personnels, évoque la non délivrance de visas pour certains étudiants. Monsieur Jorda, Consul Général adjoint, transmettra ces informations et précise qu'il est impératif de respecter les dates de dépôt. Le Proviseur informe le Conseil qu'une réunion avec le Consulat se tiendra dans le courant du mois de novembre et relaiera ces informations.

5. Bilan du conseil d'école

Madame Serra, directeur adjoint des classes primaires, présente le bilan du conseil d'école de Moscou.

Le mardi 16 octobre 2018, à 18 h 15 s'est tenu le Conseil d'école du 1er degré du Lycée Alexandre Dumas, Moscou.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Rappel des attributions du Conseil d'école
- 2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 21 juin 2018
- 3. Présentation de la structure pédagogique
- 4. Bilan de la rentrée 2018
- 5. Dispositif d'aide pédagogique complémentaire
- 6. Vie de l'école
- 7. Projets de voyage scolaire
- 8. Questions diverses

Les échanges ont été cordiaux. Le PV est à votre disposition sur le site du lycée.

6. Bilan du Conseil de la vie lycéenne et collégienne (CVLC)

Avant de leur donner la parole, le Président de séance félicite les élèves élus, les remercie pour leur engagement.

Sandrine Rey, CPE, remercie également les élèves pour leur engagement et passe la parole à Mme Lucie Delpal, Vice-Présidente du Conseil de Vie lycéenne et Collégienne :

• 9 octobre, toute la journée:

Elections au suffrage universel plurinominal:

Tous les élèves de la 6eme à la terminale électeurs :

60 pour cent de participation.

10 titulaires de la 3eme à la terminale :

6 élèves reconduits de l'année dernière.

4 élèves nouvellement élus.

2 suppléants.

Lundi 15 octobre : Première réunion présidée par M. Le Proviseur Election de son vice-président et de son suppléant.

L'ancien bureau s'est déjà mis au travail depuis la rentrée :

*accompagnement des nouveaux élèves lors de la journée d'accueil,

*préparation avec madame Bocquet de la partie "plurilinguisme" du programme de la semaine des lycées français du Monde.

Mme Rey donne ensuite la parole à Mme Sofya Tseytlina, Représentante des élèves pour l'<u>Association des Elèves du Lycée</u>:

Cette Association, à base de volontariat, se réunit chaque semaine sur le créneau dédié dans l'emploi du temps à la "citoyenneté" avec des adultes encadrants (CPE, professeur documentaliste, assistante d'éducation). Elle compte cette année, 23 élèves de la troisième à la terminale.

Projets de l'AEL:

Nouveaux:

*Projet décoration pédagogique sur les marches de l'établissement.

*Design et vente d'un tee-shirt aux couleurs du LFM dans l'idéal avec des matériaux recyclables.

Reconduits et travaillés depuis début septembre.

- Sweat-shirt LFM (promotion et distribution)
- Anniversaires
- Projet solidarité (partenaire Samu social, rencontre avec la Présidente le 5 novembre)
- Bal de promo

7. Projets de sorties scolaires avec nuitées en 2018 - 2019.

Le proviseur adjoint présente ensuite les projets de voyages scolaires avec nuitées. Ils sont au nombre de 21 à ce jour : 5 pour le primaire et 16 pour le secondaire.

Le principe veut, qu'à l'exception des voyages avec nuitées dont les dates sont fixées par l'AEFE, les voyages soient regroupés sur, la dernière semaine avant les congés de printemps soit du 20 au 26 avril 2019

Chaque voyage est rapidement présenté par le proviseur adjoint avec sa destination, ses objectifs pédagogiques, les moyens de transports, les professeurs responsables et le coût maximum par élève.

Le proviseur adjoint précise que ces projets de voyage sont soumis au COCAC pour validation.

Il précise également que ces voyages n'ont aucun caractère obligatoire. En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées via la caisse de solidarité.

Madame Serra présente chaque voyage avec sa destination, ses objectifs pédagogiques, les moyens de transports, les professeurs responsables et le coût maximum par élève.

CPA et CPB à Ognikovo du 21 au 25 janvier;

CEIA, CEIB, CEIC au Centre Desna du 3 au 7 Juin ;

CE2 A et CE2 B au Centre Desna du 27 au 31 mai;

CM2 B et CM1-CM2 au Centre Desna du 4 au 8 février ;

CM2 A et CM2 C dans le Maine et Loire du 13 au 19 mai.

Monsieur Burlotte, Représentant des parents, remercie les enseignants pour leur implication.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité sur le programme des sorties scolaires avec nuitées.

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 12-2018 Annexe: 18

8. Délégation de signature

Le Proviseur présente, pour information, la délégation de signature qui consiste à donner autorisation au Directeur d'Ecole de signer toute autorisation de sortie à la journée au 1^{er} degré.

Il ajoute que deux autres délégations de signature numériques ont été réalisées à son arrivée en poste, au profit de personnel d'intendance. (Annexe 19)

9. Affaires financières:

Le D.A.F rappelle que suite à la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique « GBCP », mise en œuvre au ler janvier 2016, l'exécution budgétaire est non pas par chapitres budgétaires mais par 3 grandes destinations : Excellence éducative- Accompagner et faire vivre le réseau- Fonctions support et immobilier.

1. Budget Rectificatif n°2 de 2018:

Le budget a été réalisé dans le but d'ajuster d'une part les recettes en fonction des effectifs corrigés à la rentrée, d'intégrer les conséquences budgétaires du changement de statut de l'école de ST Pétersbourg et d'une réduction de l'enveloppe d'investissement relative au dépenses liées au projet d'extension de Milioutinski et, d'autre part, d'ajuster les dépenses en fonction du revirement du taux de change du rouble depuis le début de l'été 2018.

Les grandes tendances à retenir concernant ce budget rectificatif sont les suivantes :

1- Recettes:

- a. Recettes propres = 134 147,00 € (lié à la suppression des écolages du 1^{er} trimestre 2018-2019 de St Pétersbourg);
- b. <u>Autres financements de l'Etat</u> = -12 500,00 € (ajustement de l'enveloppe des bourses de St Pétersbourg du 1^{er} trimestre 2018-2019).

2- Dépenses :

- a. <u>Personnel</u> = 74 500,00 € (ajustement de l'enveloppe en fonction du nouveau taux de chancellerie (0,0128 depuis la fin de l'été 2018) et des mouvements de personnels de septembre);
- b. <u>Fonctionnement</u> = + 33 853,00 € (légère augmentation de l'enveloppe liée notamment à une sousévaluation des reversements de la Mutualisation);
- c. <u>Investissement</u> = 248 000,00 € (réduction de l'enveloppe consacrée aux dépenses 2018 du projet d'extension de Milioutinski).

3- Situation patrimoniale prévisionnelle :

TOTAL RECETTES	8 308 496,00 €
TOTAL DEPENSES	8 212 239,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	96 257,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 000,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	226 257,00 €
INVESTISSEMENTS	542 000,00 €
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-315 743,00 €
FONDS DE ROULEMENT	8 753 137,66 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	5 021 133,93 €
TRESORERIE	3 732 003,73 €

Il est à noter que l'AEFE nous a demandé d'inscrire un versement exceptionnel d'une avance sur les participations aux sièges 2019 de 3 500 000,00 € d'où une variation de -5 021 133,93 € du besoin en fonds de roulement).

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité

Votants: 20	Pour : 20	Acte: 13-2018	Annexe: 20	
1 0 1411110 1 - 0				

2. Revalorisation salariale annuelle des personnels de droit local au 1er janvier 2019 :

L'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2019 a été discutée en commission de dialogue sociale. La commission s'est arrêtée sur une proposition d'augmentation de 2,80 % (impact budgétaire pondéré +64 000,00 €), qui a reçu l'assentiment de l'AEFE.

Le DAF ajoute que le RI a été actualisé. Cela concerne le montant de l'Indemnité d'Encadrement des Elèves, à destination des enseignants du primaire en recrutement local, qui est fixée pour l'année scolaire 2018-2019 à 9 375 roubles.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, demande si les recrutés locaux français ont bien accès à la CFE. Le DAF confirme.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité

Votants: 20	Pour : 20	Acte: 14-2018	Annexe: pas d'annexe	

3. Budget Prévisionnel 2019 :

Le proviseur invite à lire la note d'orientation budgétaire de l'Agence pour l'exercice 2017/2018.

Dans la continuité de 2016, 2017 et 2018, le budget 2019 de l'AEFE s'inscrit dans un contexte économique national de rationalisation de la dépense publique, pour participer à l'effort de baisse des déficits. Pour l'EGD de Moscou, l'Agence nous a demandé de présenter un budget 2019 stable par rapport à 2018. Cet effort devait porter sur l'enveloppe de fonctionnement.

Ce nouvel effort n'aura aucune répercussion sur le fonctionnement quotidien de l'établissement et des prestations apportées aux élèves et il ne fragilise pas la situation financière de l'établissement et ne remet aucunement en question notre projet immobilier.

Monsieur Etlicher, Conseiller Consulaire, demande ce que met en place le lycée en cas de difficultés financières d'une famille concernant les frais d'écolage. Le proviseur adjoint précise que l'année dernière une élève de terminale a été scolarisée dans l'établissement malgré le défaut de paiement.

Monsieur Delpal, Représentant des parents, interroge le DAF sur le montant des travaux de sécurité (38 000 euros). Il demande également si le BP tient compte de l'augmentation des frais d'écolage pour 2019/2020. Le DAF précise que le budget initial 2019 est établi sur la base des tarifs 2018/2019 et que l'augmentation des tarifs, éventuelle, ne sera prise en compte que lors du BR2 de 2019.

Les recettes :

Le montant total des recettes prévisionnelles est de 8 271 914,00 € soit 0,45 % de diminution par rapport au budget 2018.

Recettes propres:

Elles représentent à elles seules 98,07 % des recettes.

L'enquête de rentrée a servi de base pour les frais de scolarité, soit pour la période janvier-juin 2018 un effectif de 1254 élèves et pour la rentrée 2018, l'effectif prévisionnel est également de 1254 élèves. La prévision de recettes des droits de scolarité est de 7 728 602,00 €. Le montant des droits de première inscription est de 115 000,00 € et les droits d'examens de 36600,00 €. Au compte 7068 est inscrite la participation des familles à la prise en charge financières des voyages scolaires pour 200 000,00 €

Autres financements de l'Etat: il enregistre le montant de la subvention pour bourses de l'AEFE pour un montant de 152 712,00 €, en considération du nombre d'élèves boursiers, plus une subvention dans le cadre de la déconcentration des voyages (7 000,00 €).

Les dépenses :

Le montant total des dépenses prévisionnelles est de 7 227 614,00 €, soit 11,99 % de diminution par rapport au BR2 de 2018. Elles sont réparties en deux enveloppes : les dépenses de personnels (en diminution de 16,37 %) pour 2 200 000,00 €, soit 30,44 % des dépenses prévisionnelles et les dépenses de fonctionnement pour 5 032 614,00 € (en diminution de 7,70 %). Le budget est présenté par destination.

Excellence éducative : 2 660 000,00 €

Personnel

Ce chapitre couvre les charges de personnels de 118 personnes recrutées localement, équivalent à 96,66 ETPT. Il permet d'améliorer les conditions salariales, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2018, les salaires vont bénéficier d'une hausse contenue de 2,8 %.

Fonctionnement

Une ligne a été ouverte cette année pour le transport des élèves (sorties obligatoires) pour 25 000,00 €. Les crédits de l'Infirmerie sont abondés à hauteur de 5 000,00 €, comme l'année précédente. Les crédits pédagogiques sont programmés à hauteur de 200 000,00 € (stable également). Les voyages scolaires sont fixés à 200 000,00 €.

Accompagner et faire vivre le réseau : 3 321 060,00€

Cette destination regroupe toutes les participations de l'établissement au fonctionnement du réseau, ainsi que les aides à la scolarité. L'enveloppe des Bourses doublent (elle avait en fait été largement sous-estimé au BI 2018). Le

remboursement à l'AEFE de notre quote-part de la rémunération et de l'ISVL des 40 résidents augmente de 4,07 %. Contribution sur les frais de scolarité à hauteur de 7,5 % contre 9 % en 2018 comme annoncé l'année dernière. L'enveloppe relative à la communication a été diminuée (25 000,00 €).

Modernisation (support et immobilier): 1 251 554,00 €

L'enveloppe « Immobilier, agencement et entretien » s'élève pour 2018 à 900 000,00 €, soit une diminution de 13,88 %. Le lycée a plusieurs loyers à honorer (salles de sport et piscine, École 1589), soit l'inscription de 300 000,00 € de crédits. Ce budget 2019 consacrera cependant encore 0,27 M € au financement de travaux d'entretien (notamment rafraîchissement peintures à IDF et Milioutinski…).

L'enveloppe « Administration générale » est encore en diminution de 12,07 %, comme l'enveloppe « Informatique » qui est en forte diminution de (- 56,26 %).

L'enveloppe « Opérations financières transversales » est faible et stable du fait depuis 2017 de la non-comptabilisation budgétaire des pertes et gains de change sur la trésorerie.

Enfin, l'enveloppe « Prévention et Sécurité » qui regroupe toutes les dépenses relatives à la sécurité (maintenance des divers systèmes de sécurité, gardiennage, etc..) est en augmentation de 26,73 %.

Situation patrimoniale prévisionnelle :

TOTAL RECETTES	8 271 914,00 €
TOTAL DEPENSES	7 362 614,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	909 300,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 000,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 039 300,00 €

Les dépenses d'investissement : 794 300,00 €

En section d'investissement sont inscrits 90 000,00 € de dépenses pour le renouvellement et les nouveaux besoins en divers matériels informatiques et multimédias afin de maintenir un équipement fonctionnel et moderne. Un crédit a été ouvert de 30 000,00 € en Administration Générale pour financer d'éventuels achats immobilisables. Enfin, une ligne de 100 000,00 € a été ouverte pour gros besoins en travaux d'entretien et 574 300,00 € pour les dépenses liées au projet d'extension du site de Milioutinski.

Équilibre général du budget :

INVESTISSEMENTS	794 300,00 €	
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	245 000,00 €	
FONDS DE ROULEMENT	8 998 137,66 €	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	5 021 133,93 €	
TRESORERIE	3 977 003,73 €	

Le besoin en fonds de roulement est stable par rapport au BR 2 de 2018 et devrait même être fortement diminué lors du COFI 2018 (le remboursement des 1 851 467,00 € ayant déjà été réalisé).

Pour autant, le montant de la CAF étant supérieur aux dépenses prévues en investissement, le BI 2018 tel que présenté implique une hausse du fonds de roulement de 245 000,00 €, soit 8 998 137,66 €.

Le lycée français de Moscou confirme ainsi sa situation financière saine et démontre sa capacité d'assurer sa quotepart de financement du projet immobilier prévu de longue date. Note d'orientation budgétaire transmise aux membres du Conseil incluant la fiche de DAFCG (Annexe 22)

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 15-2018 Annexe: 20 et 21

4. Caisse de solidarité : modalités de fonctionnement :

Une commission sociale est créée au Lycée Français Alexandre Dumas de Moscou (LFM) et est rattachée au conseil d'établissement. Elle a pour objet l'attribution des aides issues de la caisse de solidarité.

Cette commission sera composée de six membres :

- Le proviseur du LFM (ou son représentant)
- Le directeur administratif et financier du LFM (ou son représentant)
- Un représentant des parents d'élève (ou son suppléant)
- Un représentant des élèves (ou son suppléant)
- Deux représentants des personnels (ou leur suppléant)

Le proviseur du LFM est le président la commission sociale, ou en cas d'empêchement son représentant.

Les représentants des parents, élèves et personnels siégeant dans cette commission sont proposés au proviseur, par chaque collège concerné, lors du conseil d'établissement d'installation de l'année scolaire.

Un règlement intérieur de la présente commission sera adopté par l'ensemble de ses membres lors de sa première séance.

Les familles (et les entreprises) pourront contribuer volontairement à la caisse de solidarité du lycée sous la forme de dons.

Des demandes d'aide pourront être déposées par toute famille ayant un ou plusieurs enfants scolarisé(s) au LFM. Ces demandes concernent exclusivement les voyages scolaires et les frais d'inscription aux examens.

Il est également décidé qu'un bilan quantitatif annuel des aides octroyées sera établi en fin d'année scolaire par le Directeur Administratif et Financier et présenté pour information au dernier conseil d'établissement de l'année scolaire.

Le chef d'établissement propose de destiner cette caisse dans un premier temps aux frais d'examens et aux voyages. M Delpal, Représentant des parents, propose son aide pour diffuser cette information auprès des entreprises. Madame Leprince Mouchet, Représentante des parents, demande comment sera transmise l'information. Le Daf précise que dans un premier temps une information sera envoyée par mail à toutes les familles et que, dès le second trimestre, une mention sera ajoutée aux factures trimestrielles.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 16-2018 Annexe: 23

5. Contrats et conventions (pour information):

a. Conventions:

- Convention APENG pour les activités périscolaires sur le site de Bounine ;
- Convention APENG pour les activités périscolaires sur le site de Milioutinski ;
- Convention IFR pour la mise à disposition de salle de cours après 19h00 pour les cours et les certifications.

Annexe: 24-26

10 - Organisation du temps scolaire

Le Proviseur propose ensuite de banaliser l'après-midi du vendredi 21 décembre à partir de midi afin de faciliter les dispositions familiales ou autres en cette veille de vacances proche des fêtes de Noël.

Le conseil d'établissement adopte le calendrier scolaire ainsi modifié

Votants: 20 Pour: 20 Acte: 17-2018 Annexe: pas d'annexe

11. Point d'étape sur l'immobilier : travaux en cours

Des travaux ont été réalisés en juillet-août sur les trois sites du LFM. Sur le site de Milioutinski:

Rénovation des peintures du 6^{ème} étage ;

Sur le site de l'École « Ivan Bounine » :

- Divers petits travaux extérieur (aménagement aire de jeu, réparation de la marquise arrière, nettoyage du grenier et réparation des fuites du toit).

Sur le site de l'École « IDF »

- Rénovation des baies vitrées du gymnase;

- Rénovation du chauffage du 6^{ème} étage ; (la suite de la rénovation aura lieu au cours de l'année 2019).
- Réparation des fuites et rénovation totale de la loge d'accueil.

Le DAF informe également l'assemblée suite à une question de M. Dondellinger, Représentant des parents, du projet de réaménagement de la maternelle. Le lycée est en attente de l'avis de l'Agence à ce sujet.

Le Proviseur informe les membres du Conseil d'Etablissement de la mission conduite, en septembre, par le service immobilier de l'Agence. En effet, Monsieur Faivre est venu au lycée, accompagné de Monsieur Barthélémy, architecte.

Le projet suit actuellement son cours. Il se trouve dans une phase administrative qui nécessite de mandater une entreprise dont la mission sera d'entreprendre les démarches administratives pour la délivrance du permis de construire (et qui inclue le permis de démolir), en relation avec le lycée et la maîtrise d'œuvre. Deux entreprises ont été auditionnées lors de la mission du service immobilier, deux autres le seront début novembre. Monsieur le DAF précise qu'une quarantaine d'autorisations seront nécessaires pour mener à bien ce projet.

Monsieur Burlotte, Représentant des parents, propose de désolidariser le permis de démolir du permis de construire mais le DAF précise que cela ne sera pas possible.

12 - Questions diverses

Aucune question diverse n'a été déposée mais les représentants des personnels souhaitent déposer une motion pour faire part de leurs inquiétudes concernant le statut à venir des enseignants résidents. La motion est distribuée à l'ensemble des membres du Conseil d'Etablissement. Le Proviseur indique qu'elle sera jointe au procès-verbal de la séance et transmise à l'Agence. Monsieur Matas Duran prend la parole pour expliquer le sens de cette motion et préciser les modifications qui pourraient affecter les détachements des résidents (2 renouvellements, 3 exceptionnellement) (Annexe 27).

Avant de lever la séance le Proviseur tient à remercier de leur présence et de leur éclairage MM. Koriche et Jorda. Il lève ensuite la séance à 20h00 et invite l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié.

Les secrétaires de sance, le 12 novembre 2018

Lycée Le Proviseur N. RUELLAN

MOSCO

Muriel SERRA

Magali CHARBONNEL,

Visa du président du Conseil,

Nicolas RUELLAN, Proviseur

11